

PROJET D'ETABLISSEMENT

Valable du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030

Communauté de Communes Val de Saône Centre

VisioCrèche

Multi accueil « VisioCrèche »

Parc Visiosport – 166, route de Francheleins - Le Grand Rivolet 01090 MONTCEAUX

Tél. 04 74 02 51 13 – Mail : ppe@ccvsc01.org – Site : www.ccvsc01.org

Délibération n°2025/12/16/17 du 16 décembre 2025

Projet d'établissement EAJE VisioCrèche CCVSC du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030

L'enfant est une jeune personne en cours de développement et dépendant de son environnement. Il est le cœur de métier des professionnelles auxquelles il est confié et doit être au cœur des orientations politiques qui organisent son accueil.

Dans l'œuvre de l'épanouissement de chacun et du bien-être, nous disposons de 2 EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) sur le territoire. Les principes sont définis par le code de la santé publique, ils permettent de veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des jeunes enfants.

Quel que soit le mode de vie des familles, quelles que soient leurs situations particulières, sociales, de santé ou de handicap, toutes et tous doivent pouvoir être accueillis ensemble dans une perspective de mixité sociale et de lutte contre les inégalités.

Nos missions se révèlent être les suivantes :

- Offrir aux enfants un lieu où ils puissent s'épanouir dans un cadre sécurisant, riche en possibilité d'éveil, en respectant leur droit, leur rythme et leur différence

- Concourir à l'intégration sociale des enfants porteurs de handicap ou atteints d'une maladie chronique dans le respect de leurs différences et compétences.

L'enfant a essentiellement besoin d'être protégé, respecté dans un environnement communautaire et dans des actions de soutien à la parentalité.

Cet écrit a pour objectif de présenter aux familles et aux partenaires les grands axes éducatifs ainsi que les modalités de travail et de réflexion que les équipes mettent en œuvre pour proposer aux enfants un accueil de qualité. Complémentaire au règlement de fonctionnement, le projet d'établissement comprend 3 éléments :

- **Le projet d'accueil** précisant les prestations d'accueil, les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique, la description des compétences professionnelles

L'objectif est de présenter succinctement les caractéristiques administratives de l'établissement

- **Le projet éducatif** avec les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants

Il décrit en préambule les valeurs, les orientations puis les objectifs et moyens éducatifs à travers l'accueil, les relations avec les parents et les activités avec les enfants

- **Le projet social et de développement durable**

Il précise l'environnement géographique, social économique et démographique en lien avec la Convention Territoriale Globale de la collectivité en intégrant l'établissement dans son activité et dans une démarche en faveur du développement durable.

1^{ère} partie : Le projet d'accueil

1. Les prestations d'accueil proposées

VisioCrèche étant un Etablissement d'Accueil de Jeune Enfant public, il est géré par la Communauté de Communes Val de Saône Centre au même titre que Ma P'tite Maison, une micro-crèche située à Saint-Étienne-sur-Chalaronne, VisioRelais et SaôneRelais, deux Relais Petite Enfance sur le territoire.

Avec un agrément de 42 places par jour, dans la catégorie des « grandes crèches » selon la classification nationale des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, les enfants de 10 semaines à 4 ans sont accueillis au sein de 2 unités : bébés et moyens-grands du lundi au vendredi. Nos horaires d'ouverture sont de 7h30 à 18h30.

Toute inscription est soumise à des critères d'admission puis l'attribution des places s'effectue en concertation avec les Relais Petite Enfance et selon les disponibilités.

Afin d'assurer la conformité et la sécurité de tous, la PMI (Protection Maternelle et Infantile) du Conseil Départemental de l'Ain autorise l'ouverture des établissements et réalise un suivi médico-légalisatif des établissements.

Avec une capacité d'accueil de 42 places et un dépassement à 115% possible à certains moments de la journée, nous pouvons accueillir jusqu'à 48 enfants simultanément. Pour des raisons de sécurité, l'effectif du personnel de l'établissement présent auprès des enfants ne peut être inférieur à deux avec un rapport d'un professionnel pour cinq enfants qui ne marchent pas et d'un professionnel pour 8 enfants qui marchent.

Chaque enfant est intégré à un groupe selon son âge et son développement psychomoteur.

Pour répondre aux besoins de chaque famille du territoire, 3 accueils différents sont proposés :

- L'accueil régulier : la place est réservée avec un contrat d'engagement selon les besoins d'accueil.
- L'accueil occasionnel : la place est non-réservée avec une planification sur plusieurs semaines selon les disponibilités.
- L'accueil d'urgence : accueil ponctuel, en dépannage avec des motifs exceptionnels.

Une période d'adaptation est mise en place avant l'accueil régulier de l'enfant (Cf. règlement de fonctionnement p. 7). L'alimentation (hors lait) et les couches sont fournies par la crèche. La prise en charge de l'enfant est complète avec la fourniture et la mise à disposition du matériel de puériculture, du linge de maison, des produits de soins...

Pour toute administration d'un médicament, une ordonnance du médecin avec une autorisation parentale est obligatoire, y compris pour l'homéopathie.

Les vaccinations sont effectuées par le médecin traitant. Elles sont obligatoires et sont vérifiées par le Référent Santé, Prévention et Accueil Inclusif de l'établissement, Infirmier.ère diplômé.e d'Etat ou Infirmier.ère puéricultrice diplômé.e d'Etat.

Les tarifs sont précisés en annexe du règlement de fonctionnement. L'établissement et sa direction sont en partenariat avec la CAF avec un financement direct par la Prestation de Service Unique (PSU).

La communauté de communes joue un rôle actif dans la mise en place de nos projets. L'équipe de direction est en étroite collaboration avec le Président, la Vice-Présidente en charge des affaires sociales et de la vie sportive ainsi qu'avec le directeur de pôle et les membres de la Commission Social et Vie Sportive.

2. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants en situation de handicap

L'accueil d'un enfant porteur de handicap est tout à fait possible. Au-delà d'un mode d'accueil pour les enfants dont les parents travaillent, l'établissement offre une possibilité de socialisation et d'éveil pour tous les enfants.

Son arrivée a été préparée conjointement entre les professionnelles et ses parents pour un accueil personnalisé, bienveillant et adapté à l'ensemble de ses besoins.

La période d'adaptation permet aux professionnelles de rencontrer l'enfant et ses singularités, et pour l'enfant de découvrir un nouvel environnement au sein duquel il va pouvoir grandir. Plus encore que pour les autres enfants, cette période nécessite une grande flexibilité (horaires, activités proposées...) avec une adaptation au cas par cas et une personnalisation à chaque temps d'accueil.

Ce projet mobilise une réflexion au sein de l'équipe puis des rencontres et des actions tout au long de l'année en concertation avec les différents partenaires dont :

- La famille
- Le Référent Santé, Prévention et Accueil Inclusif et/ou le médecin
- L'équipe de direction et l'équipe prenant en charge l'enfant
- Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMPSC) ou autres institutions

L'enfant sera affecté à un groupe selon ses capacités psychomotrices.

La mise en place de cet accueil est davantage détaillée dans le règlement de fonctionnement (page 6).

3. Les compétences professionnelles mobilisées

L'équipe est composée de 17 professionnelles : 1 Directrice Educatrice de Jeunes Enfants, une directrice adjointe Educatrice de Jeunes Enfants à mi-temps auprès des enfants, 1 Assistante de gestion administrative, 1 Référent Santé, Prévention et Accueil Inclusif Infirmière avec expérience auprès des enfants, 11 assistantes éducatives Auxiliaires de Puériculture ou titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) Petite Enfance ou Accompagnement Educatif Petite Enfance (AEPE) dont 1 assistante éducative remplaçante sur les 2 établissements, 2 agents de service en cuisine/lingerie et 1 apprentie CAP AEPE.

L'ensemble du personnel est désormais assujetti au contrôle des antécédents judiciaires prohibant l'exercice de fonctions dans le secteur de la Petite Enfance : il s'applique à tous les professionnels et bénévoles, également pour l'accueil des stagiaires et des apprentis.

Une réflexion a été menée il y a quelques années pour la rédaction d'une charte d'équipe qui est toujours d'actualité et à l'attention des nouvelles collègues (diffusée en annexe 1).

Dans l'objectif de garantir un éveil culturel et artistique aux enfants dès le plus jeune âge, des intervenants extérieurs interviennent dans chaque unité de vie. La structure est également en partenariat avec des intervenants locaux dont VisioMômes (Accueil de Loisirs Sans Hébergement communautaire) pour des échanges inter-âges.

Afin de garantir le bien-être et la sécurité de chaque enfant, les actions sont adaptées au développement de chacun, notamment pour garantir le bien-être des professionnelles et maintenir une dynamique au sein de l'équipe conformément au principe 9 de la charte nationale d'accueil du jeune enfant « Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soit bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants ». Ainsi, il est mis en place pour accomplir de manière cohérente notre quotidien :

- Plusieurs jours de formation chaque année sur des thèmes variés
- Des formations individuelles accordées selon un projet personnel en lien avec le monde de la Petite Enfance
- Des réunions entre unités, équipe générale et de service régulièrement
- des échanges quotidiens entre collègues, avec la Direction et avec les différents intervenants
- La mise à disposition de documentations (revues professionnelles ou livres)
- Des séances d'Analyse de la Pratique Professionnelle avec une thérapeute extérieure à la structure
- Des entretiens individuels annuels

Une attention particulière est donnée à la formation des équipes pour accompagner les familles et les enfants de façon bienveillante et non-jugeante. Ainsi, des formations basées sur différents sujets de la Petite Enfance sont réalisées et l'Analyse de la Pratique Professionnelle consolide ces échanges. L'objectif est de s'interroger sur les fondements des pratiques s'appuyant sur la

nécessité de mettre en débat nos méthodes de travail et le besoin d'expliciter les gestes éducatifs.

Une révision des principaux risques et gestes d'urgence concernant le nourrisson, le jeune enfant et l'adulte est proposée également régulièrement (tous les deux ans).

L'établissement accueille aussi tous les 2 ans, une apprentie préparant le diplôme de CAP AEPE en partenariat avec la Maison Familiale et Rurale La Palma (L'Arbresle-69) ou d'autres établissements. Des stagiaires sont également régulièrement accompagnés sous couvert de conventions pour la préparation à un métier médico-social en partenariat avec les écoles If'Aptitude, OCELLIA ou d'autres établissements. Les stagiaires sont soumis aux mêmes vaccinations que le personnel et ne sont pas comptés dans l'encadrement des enfants. Ils s'engagent à respecter et s'approprier les consignes de l'établissement. Chaque stagiaire est accompagné tout au long de son stage par un tuteur.

La direction de VisioCrèche a enfin à cœur de prendre soin de chacun et notamment de l'environnement dans lequel les professionnelles évoluent, se déplacent et travaillent. Le bâtiment agréable, doté de jardins, de climatisation au sein des unités, d'escaliers adaptés aux enfants pour faciliter les changes... contribue grandement à cette volonté.

Tous ces projets et aménagements sont réalisés en prévention de l'usure professionnelle en termes d'ergonomie et de conditions de travail avec aussi l'achat de matériel nécessaire à de meilleures postures professionnelles (tabourets à roulettes, pinces pour ramasser les jouets...)

2^{ère} partie : Projet éducatif

Une déontologie tournée vers l'intérêt de l'enfant, reprise sous forme de valeurs éducatives est disponible en annexe 2 et inspirée de la charte nationale d'accueil du jeune enfant (Annexe 3). Dans l'équipe, chacune identifie des valeurs personnelles et professionnelles qui relèvent de la bienveillance et de la communication non-violente engageant une posture professionnelle. Ce qui unit les membres de l'équipe, quelles que soient les compétences et expériences professionnelles, c'est une philosophie du « prendre soin », une approche dynamique, douce, tendre, attentionnée et réfléchie envers l'autre. C'est considérer l'enfant comme un réel partenaire dans sa relation avec l'adulte, le connaître et le prendre en compte dans son individualité, lui donner du temps et de l'espace, lui permettre de grandir avec des repères et des limites. Le jeune enfant est vulnérable, dépendant des adultes pour répondre à ses besoins et lui donner du sens. C'est un être pulsionnel, son monde interne est chaotique. Il est fait de sensations dont il ne perçoit pas encore le sens. Progressivement, ces sensations prennent un sens en fonction des réponses des adultes qui prennent soin de lui. Au travers des liens humains qui se tissent autour et avec lui, il se construit un « petit d'homme ». Il a besoin d'être dans un environnement stable, permanent, cohérent, continu et prévisible.

Les enfants sécurisés tout au long de la journée sont des enfants plus calmes, plus participatifs. Ils sont plus joyeux, plus patients, prennent plus d'initiatives dans les activités comme dans la relation.

Une cohérence des pratiques professionnelles à travers le projet pédagogique donnera une plus grande sécurité à l'enfant, ainsi qu'à ses parents en leur permettant d'anticiper sur le déroulement des situations : qui va s'occuper de l'enfant, au lever de sieste, aux retrouvailles... et comment il va s'en occuper, de quelle manière, à quel moment. Cette cohérence est le fruit d'une réflexion régulière et partagée entre professionnelles sur un savoir-faire avec des ajustements afin de garantir aux enfants des repères et une stabilité affective.

Les groupes d'enfants changent, se réorganisent, d'autres dynamiques se créent, les enfants grandissent, les familles se diversifient... Nous sommes en constante réflexion sur ce qui permet d'assurer une continuité des pratiques professionnelles avec des repères au sein des unités autour de l'enfant et de sa famille.

L'éducation d'un tout petit correspond surtout à organiser l'environnement lui permettant de faire ses choix et ses expériences d'apprentissage en tenant compte de ce qu'il exprime, montre et dit... d'agir sur des situations pour ne pas les subir.

1- Premier accueil/pré-inscription/inscription

Il est important que les lieux soient présentés, que les parents et les enfants les visitent, que le fonctionnement, les rythmes des unités de vie soient expliqués et le personnel présenté.

Tout d'abord les familles contactent VisioCrèche par téléphone, par mail ou encore directement en se rendant dans l'établissement.

Dès lors et même si les établissements sont complets, l'Assistante de gestion administrative fixe un rendez-vous dit de pré-inscription où divers renseignements concernant notamment les modalités et besoins d'accueil sont notés afin de définir le futur projet d'accueil.

En cas de place disponible et si le dossier de pré-inscription est retenu, l'équipe de Direction (la Directrice et la Directrice Adjointe de VisioCrèche ainsi que la référente technique de Ma P'tite Maison) convient d'une deuxième rencontre avec la famille afin de procéder à une visite de l'établissement, veiller à la complétude du dossier administratif et de fixer le premier jour d'adaptation. Cette première visite dite « d'admission » sera suivie d'autres rendez-vous au cours desquels l'enfant sera accueilli de manière progressive afin de lui assurer une adaptation en douceur. Cet accompagnement sera assuré par une assistante éducative travaillant uniquement dans l'unité du nouvel enfant. Progressivement les parents et leur enfant vont faire connaissance avec les autres membres de l'unité. C'est un moment de grande sensibilité émotionnelle. Le rôle de la professionnelle est d'accueillir l'enfant et de rassurer les parents.

2- L'accueil au quotidien

Chaque enfant est intégré dans une unité de vie selon son âge et son développement psychomoteur. Les espaces sont adaptés et ordonnés de manière à répondre aux besoins physiologiques, de sécurité, de découverte et d'expérimentations des enfants.

Pour vivre en collectivité et dans l'harmonie du partage, et du respect il faut avoir intégré l'idée d'être soi... et c'est bien l'exercice de toute une vie !

Autant les imprévus et discontinuités font partie de la vie, autant il importe d'assurer le plus de continuité possible dans les pratiques d'accueil au quotidien et dans les espaces pour que le jeune enfant se sente en sécurité dans l'établissement. Toutes les activités que nous proposons aux enfants ont pour objectif commun de les soutenir dans leur développement, de les accompagner dans leur processus de socialisation. Les enfants interagissent avec nous autour d'activités ludiques faisant appel à leurs aptitudes motrices, leurs talents créatifs, leurs capacités d'éveil au langage.

Le jeu fait partie de l'univers de l'enfant, il est une activité indispensable au développement psychique et physique d'un enfant. Une activité à part entière qui n'est pas proposée pour des apprentissages uniques et précis ni à des fins d'évaluation.

Le jeu est présent tout au long de la journée en activité libre ou en activité dirigée. Conscients de son intérêt pour l'enfant qui grandit, l'espace est régulièrement repensé pour être composé de différents jeux. Le but est de créer des espaces correspondants aux besoins et aux capacités des enfants, à choisir des objets, des jeux adaptés aux différentes étapes du développement moteur de l'enfant avec un environnement qui stimule, amuse les enfants et qui les aide à devenir autonomes. Cet espace ludique reste le même dans chaque unité le temps d'un mois environ pour que les enfants prennent le temps de s'approprier un jeu et de l'investir sous toutes ses formes.

L'enfant qui joue est un enfant qui vit. Il joue, éprouve, découvre, invente et apprend. Pour faire les choses seul il faut comprendre leur fonctionnement. Plus l'enfant manipule, plus il s'interroge, plus il vérifie ses hypothèses... et plus il grandit.

Il est essentiel que les enfants aient des temps de jeux libres pour favoriser la manipulation, l'imagination, la créativité, les relations entre les enfants. Ils permettent à l'enfant le choix de son jeu et d'en disposer. L'enfant est maître de lui-même.

L'adulte intervient peu dans la construction, l'application du jeu, il reste attentif pour permettre à l'enfant de jouer sereinement, paisiblement en prenant son temps (gestion éventuelle des conflits). C'est un temps privilégié pour entrer en relation avec l'enfant et mieux le connaître.

Les activités dirigées quelles qu'elles soient, artistiques, musicales, créatives imposent des règles et des consignes dans un espace approprié. Elles favorisent l'apprentissage de la vie en groupe, le respect de chacun et de chacune. Lorsqu'on propose une activité il est essentiel d'être

volontaire, de retenir la notion de plaisir et de partage. On invite les enfants à participer, à coopérer en expliquant les consignes et les règles. Ceci implique une préparation, une installation, une réflexion sur les conditions. Plus les initiatives personnelles de l'enfant sont accueillies et favorisées, plus il devient acteur et moteur.

A propos des horaires, il est impératif de respecter les heures d'arrivée et de départ de chaque enfant pour le respect des règles d'encadrement et des horaires du personnel. L'heure d'arrivée est l'heure à laquelle l'enfant est accueilli dans l'unité et l'heure de départ, l'heure à laquelle l'enfant sort de l'unité, après une relève (temps d'échange sur la journée de l'enfant entre les parents et le personnel). Les horaires sont consignés chaque jour sur un tableau des effectifs.

3- L'alimentation

a) Les repas : le déjeuner et le goûter

Pour l'enfant, le repas est un moment important dans une journée. Il va découvrir une nouvelle cuisine, de nouveaux goûts, de nouvelles textures et va développer ses sens, sa motricité... C'est un moment convivial, de partage et d'échange avec l'adulte et les autres enfants.

A travers ce temps quotidien, l'équipe a identifié plusieurs objectifs. Tout d'abord, il y a une volonté forte d'apporter une alimentation saine et équilibrée à l'enfant pour qu'il puisse avoir les apports nutritionnels dont il a besoin. Pour ce faire, un échange est mené avec les familles sur la diversification et leurs habitudes alimentaires afin d'accorder les pratiques. Enfin, les menus sont élaborés par un prestataire, actuellement « Bourgogne Repas », en concertation avec une nutritionniste. Ils sont livrés chaque matin en « liaison froide », puis sont réchauffés et distribués. Le repas est servi à 11 heures dans l'unité des bébés et en plusieurs services dans l'unité des moyens grands.

Trois menus différents sont proposés :

- Un Repas « Petit » composé d'une purée de légumes et d'une purée de fruits
- Un Repas « Moyen » composé d'une purée de légumes, complété par des féculents, des protéines, un laitage et une purée de fruit
- Un Repas « Grand » composé d'un repas en morceaux avec des légumes, des protéines, des féculents, un laitage et un fruit.

Le goûter est composé d'un laitage, d'un fruit et d'un féculent. Ces menus s'inscrivent dans la loi issue des États généraux de l'alimentation pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (EGALIM) et dans la loi « Anti-gaspillage pour une économie circulaire » (AGEC) qui prévoit plusieurs dispositions qui ont pour but d'améliorer la qualité et la durabilité des repas servis dans le cadre de la restauration collective avec des dates en vigueur. Les repas sont composés à 50% de produits de qualité et durables dont au moins 20% de produits biologiques.

Les menus sont affichés dans les locaux et diffusés sur le site Internet de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

L'autonomie de l'enfant est favorisée en respectant son développement global. Les biberons sont donnés dans les bras, les professionnelles étant confortablement assises dans des fauteuils. Pour les repas avec une assiette, du mobilier à hauteur d'enfant est disponible (transat, chaise avec tablette, table et tabourets). L'enfant peut ainsi se déplacer, lorsqu'il en est capable et s'installer sur une chaise pour recevoir son repas. Ensuite, un système de double cuillère, où l'adulte en possède une, est proposé. Cela permet à l'enfant d'appréhender la cuillère et petit à petit de se saisir de son fonctionnement. L'adulte, lui, l'accompagne en l'aidant partiellement. Une fois autonome, l'enfant pourra prendre son repas tout seul mais toujours sous la surveillance d'une professionnelle.

Pour finir, l'enfant est accompagné dans la bienveillance. Son appétit est respecté et il n'est pas forcé à manger ou privé d'un aliment. Tout au long du repas, les professionnelles parlent à l'enfant, lui proposent de goûter en servant de petites quantités. Il est accompagné dans la découverte, avec de nouvelles saveurs et textures qui peuvent être parfois surprenantes et différentes de la maison !

b) L'allaitement en crèche

Lorsque l'enfant est allaité, 2 possibilités s'offrent aux parents :

- Ils peuvent apporter le lait maternel dans un biberon, avec le nom et la date du premier recueil. Le transport du lait maternel doit respecter des conditions d'hygiène et de transport convenables. Le protocole sera expliqué aux parents par le Référent Santé, Prévention et Accueil Inclusif.
- Si l'organisation au travail et la proximité avec notre structure le permet, la maman peut allaiter son bébé au sein de notre structure pendant sa pause déjeuner. Elle sera installée au calme dans une pièce différente de l'unité de vie.

Le choix des familles est respecté et un accompagnement le plus approprié possible est dispensé. Une fiche récapitulative sur ces modalités est transmise aux familles concernées.

c) Les biberons

Ils sont préparés en deux fois, en début de matinée et d'après midi, à l'extérieur de l'unité des bébés, en cuisine pour des raisons de sécurité et de respect des protocoles d'hygiène. Ils sont conservés au réfrigérateur et la mise en température se fait avec un chauffe-biberon. L'utilisation du micro-ondes est proscrite pour cet usage.

d) Les régimes alimentaires

Le régime alimentaire lié à une allergie ou une intolérance nécessite l'éviction d'un ou plusieurs aliments. Cette nécessité demande une vigilance sur la composition des repas qu'il n'est pas possible d'assurer sans risque. En effet, les menus ne peuvent être adaptés et il n'est pas possible de s'assurer qu'aucune trace du ou des aliments intolérés ne soit présente. Donc, il est demandé aux familles d'apporter le repas de l'enfant qui doit être transporté dans un sac isotherme et satisfaire tous les besoins nutritionnels de l'enfant. Le Référent Santé, Prévention et Accueil Inclusif fera le lien avec les familles et l'équipe.

Le régime alimentaire lié à des pratiques religieuses est pris en compte. Il est possible d'adapter les menus avec un plat sans viande ou sans porc mais aucun remplacement ne peut être assuré.

e) Les anniversaires

Dans l'unité des Moyens-Grands, les anniversaires peuvent être célébrés à la condition d'apporter un gâteau ou une brioche dont les ingrédients et la date limite de consommation sont mentionnés sur l'emballage dans un souci de traçabilité. Les gâteaux préparés à la maison ne sont pas autorisés pour des raisons sanitaires. L'enfant soufflera ses bougies, en compagnie des autres enfants.

4- Le sommeil

Le sommeil permet au corps de récupérer et de se régénérer. Il aide à grandir, à mémoriser et développe le cerveau. En parallèle, le corps sait montrer lorsqu'il a besoin de repos. Il y a des signes qui ne trompent pas : l'enfant bâille, se frotte les yeux, est grognon, irritable... Les professionnelles sont vigilantes à ces signes, et lorsqu'ils apparaissent, l'enfant va être accompagné dans son lit.

Comment les accompagner dans les meilleures conditions ?

Pour apaiser les enfants, les amener à se poser, à lâcher prise, les assistantes éducatives parlent d'une voix douce et basse. Le doudou et/ou la tétine sont proposés aux enfants.

Ensuite, des rituels sont en place afin que l'enfant ait des repères et se sente en sécurité.

Deux organisations différentes sont mises en place en fonction de l'unité.

a) Dans l'unité des bébés :

Elle est composée de 3 dortoirs, tous équipés de lits à barreaux surélevés avec des matelas, d'un babyphone et d'un hublot pour la surveillance avec une fenêtre équipée d'un store pour réduire la luminosité et aérer. Les professionnelles regardent régulièrement si les enfants dorment afin d'avoir des heures d'endormissement précises et interviennent rapidement en cas de pleurs. Le principe de « à chacun son rythme » peut alors être respecté. Bien-sûr, l'accueil reste collectif, donc un enfant peut être réveillé par un autre et la préservation du silence et du noir absolu ne peuvent être garantis.

Les professionnelles sont vigilantes et accompagnent l'enfant. Tout d'abord, l'enfant est prévenu qu'il va être couché. Pour son confort, il va être déshabillé, en body et mis dans une turbulette si nécessaire. Accompagné du doudou et/ou de la sucette, la professionnelle l'emmène dans son lit, lui parle, le rassure et lui souhaite un bon repos. Chaque enfant à un lit qui lui est attribué dans le même dortoir, cela lui permet d'avoir un repère.

b) Dans l'unité des moyens-grands :

Cinq dortoirs sont accessibles depuis l'unité de vie, tous équipés de couchettes au sol. Chaque enfant a un lit qui lui est attribué dans un dortoir et 5 à 7 enfants peuvent dormir dans le même dortoir.

Les enfants du 1^{er} service sont ceux qui seront couchés en premier, aux alentours de 12 heures, dans les dortoirs du fond. Les enfants du 2^{ème} service seront couchés aux alentours de 13h, dans les dortoirs de l'entrée. Avant d'aller se coucher, l'enfant est invité à se déshabiller, en autonomie ou accompagné. Une fois prêt, il peut aller se coucher dans son lit où il retrouvera son doudou et sa tétine. Il est accompagné d'une professionnelle qui l'aide à s'installer.

Les 2 dortoirs communiquent ce qui permet à deux professionnelles d'être présentes pendant l'endormissement et une fois que tous les enfants dorment, une seule professionnelle reste pour la surveillance. Les horaires d'endormissement sont notés sur un tableau puis transmis au moment du départ de l'enfant.

Les enfants dorment le temps qui leur est nécessaire. Certains ne s'endorment pas mais profitent de ce moment calme pour se détendre. Un enfant qui dort n'est pas réveillé.

Une fois réveillé, l'enfant est invité à se lever dans le calme, pour ne pas réveiller les autres. Il sera accueilli par une professionnelle pour être changé et rhabillé. Nous pratiquons les réveils de façon échelonnée afin de respecter le rythme et les besoins de chacun.

5- Les activités ludiques

a) L'éducation non genrée

L'égalité entre les filles et les garçons fait partie des règles de vie à VisioCrèche. Chaque unité ouvre sur un espace où se mêlent pléthore d'activités, jeux et jouets. L'enfant, en tant qu'individu quel qu'il soit, fille ou garçon, en dispose à sa convenance, en lien avec les autres. L'objectif est d'éviter les stéréotypes liés au masculin et au féminin, en respectant l'enfant sans apriori sur ce qu'il doit faire ou penser en tant que garçon ou fille dans ses choix de jeux, d'activités, etc...

Il observe, compare, expérimente différents styles et parfois un autre genre ou une autre orientation sexuelle. Cela reste un cheminement classique dans la construction de son identité et ne relève pas forcément d'une problématique du genre.

Il est dans la découverte absolue de lui-même et des autres. Il est dans l'authentique, dans une émotion pure, immédiate instinctive et spontanée et sans référence au genre.

Lors de ces temps de jeux, qu'ils soient libres ou dirigés, aucune différence n'est faite dans les propositions d'activités. L'enfant est accueilli de manière égale avec ses envies, ses émotions, ses compétences...

Pour cela, les professionnelles portent un regard neutre et bienveillant pour défendre l'égalité, la mixité et cultiver l'estime de soi ainsi que la confiance en soi.

b) Le jeu et les activités

Le jeu et les activités sont directement liés au développement de l'enfant. Il découvre, expérimente, apprend, développe ses sens, entre en relation avec ses pairs. Il prend confiance en lui et s'affirme en exprimant ce qu'il vit et ce qu'il ressent. Il apprend à vivre en groupe.

Jeux libres :

Les espaces sont pensés de sorte que l'enfant puisse se diriger vers le jeu qu'il souhaite découvrir. Les jeux sont mis en scène pour donner envie à l'enfant et en quantité suffisante pour éviter les conflits. Nous pouvons retrouver plusieurs sortes de jeux en continu : les jeux symboliques/d'imitation, les jeux de constructions, les jeux de réflexion, les jeux sensoriels... Chaque jeu proposé est adapté à l'âge et au développement des enfants. Chez les bébés, les jeux sont beaucoup axés sur le sensoriel avec les mécanismes action/réaction. Chez les moyens-grands, un système de « jeux du mois » est mis en place pour que l'enfant puisse se l'approprier et le faire évoluer au fil du temps.

Il ne faut pas craindre l'ennui chez un enfant ou le fait d'être inactif. C'est ce qui lui permet de faire une pause, de se ressourcer et d'observer.

L'adulte est présent du fait de sa posture, assis au sol et assure un cadre. Il répond aux sollicitations des enfants, les réconforte, les accompagne dans la relation et observe l'état du groupe pour proposer des activités adaptées.

Jeux et activités dirigés :

Les activités régulières :

- La motricité est une activité présente chaque jour. L'enfant a besoin de se dépenser : marcher, courir, grimper, sauter... Pour répondre à ce besoin, des parcours de motricité sont mis en place dans la salle de motricité ou dehors. Les voitures, des motos, des vélos sont sortis dans le couloir ou dans les jardins. Des étirements, de la relaxation, du yoga, de la danse sont aussi proposés. L'enfant découvre son corps, se l'approprie et voit ses limites. Il apprend l'équilibre, la latéralisation, la perception de l'espace...
- Le transvasement et la manipulation permettent à l'enfant de découvrir des textures, d'avoir des sensations, notamment dans la façon d'utiliser ses mains. Cela demande aussi de la concentration, de la dextérité : l'enfant expérimente à l'aide d'outils (cuillères, pots, bouteilles...) L'enfant s'interroge sur tout : la notion de poids, de vitesse, de volume... Cette exploration est une « histoire » personnelle entre lui et la matière, son individualité, son corps et son propre rapport aux éléments.
- L'expression artistique développe l'imagination et la créativité. Elle s'identifie par les gommettes, la peinture, le crayon, la craie, des papiers de différentes textures. Elle exige parfois l'utilisation de différents outils, pinceaux, rouleaux, coton tiges, éléments de la nature... L'enfant s'exprime, laisse une trace et crée. Il est libre de ses mouvements, il peut être debout, assis, allongé, se peindre sur le corps... Il est dans la découverte et l'apprentissage. Sa création évolue avec le temps et prend du sens.
- La lecture et le livre sont omniprésents dans chaque unité. Les livres peuvent être à disposition ou racontés. Les histoires et les supports sont variés, les livres ont différentes formes : accordeons, carrousel, pop-up, kamishibaï. Ils ont différentes tailles, formes et textures. On peut les toucher, les écouter, les regarder, les sentir. Faire découvrir toutes ces possibilités aux enfants est une intention. Le passage du « Bébébus » et les emprunts d'outils d'animation auprès de la bibliothèque départementale permettent également de varier les thèmes et les supports.
- Les comptines et les chansons sont proposés plusieurs fois par jour aux enfants. Ils favorisent l'acquisition du langage, la mémorisation et l'expression corporelle. Différents supports, des cartes, des marionnettes, des animaux en peluche, des CD sont utilisés.
- Les jeux de règles sont proposés aux plus grands, jeux de cartes, de plateau... Ils apprennent à jouer avec des règles, à patienter « chacun son tour » et à jouer ensemble en collaboration.
- Des jeux de construction, d'assemblage...

Lors de ces temps de jeux, qu'ils soient libres ou dirigés, l'adulte est à l'écoute de l'enfant, il n'intervient pas de manière intempestive, il l'accompagne. L'enfant est libre de passer le temps qu'il souhaite sur une activité et de changer. Il prend du plaisir, rit, pleure, s'énerve lorsqu'il n'y arrive pas... Il vit tout simplement !

c) L'approche artistique et culturelle

L'art et la culture sont au cœur de chaque projet et activité. L'enfant est ouvert sur le monde à travers la littérature et les comptines, en variant les supports et les outils lors des activités et en rendant présente la nature.

Des semaines à thèmes très variés sont aussi proposées plusieurs fois dans l'année selon le calendrier et les idées de l'équipe (semaine des couleurs, du goût, de Noël, de l'art...)

Pour diversifier l'approche avec l'art et la culture, il est également fait appel à divers intervenants extérieurs proposant :

- Des ateliers musique avec un musicien
- Des temps lecture avec une bénévole de la bibliothèque
- Des ateliers de motricité

Un groupe d'enfant de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement voisin, VisioMômes, est accueilli au sein de VisioCrèche pour lire des histoires aux plus grands de l'unité des Moyens-Grands. C'est un échange intergénérationnel qui est apprécié.

Des échanges sont aussi parfois mis en place avec des assistants maternels qui fréquentent le Relais Petite Enfance VisioRelais lors d'ateliers partagés.

Des temps d'échanges sont également organisés avec les parents en début et en fin d'année scolaire. Ils sont aussi parfois conviés ponctuellement à partager des temps d'activités durant l'année.

Ils sont régulièrement informés des événements liés à la Petite Enfance à travers des affiches, des photos, des mails...

6- Le soin

a) Les modalités de délivrance des soins spécifiques et d'accueil de l'enfant malade ou en situation de handicap ou présentant une affection nécessitant une attention particulière

La santé des enfants accueillis est importante et celle d'un enfant malade ou porteur de handicap nécessite une attention particulière. C'est pourquoi lors de l'inscription, tout besoin d'aménagement doit être étudié ensemble : famille, médecin, direction et Référent Santé, Prévention et Accueil Inclusif afin d'accueillir au mieux chaque enfant.

Un certificat de non-contre-indication à la collectivité de moins de 2 mois doit être fourni à l'inscription.

Les vaccinations obligatoires, soumises au calendrier vaccinal, doivent être réalisées et une preuve de leur réalisation pour l'admission puis le maintien en collectivité est exigée. Si toutefois les parents refusent ces vaccins, ils devront fournir un certificat médical de contre-indication aux vaccinations signé par leur médecin.

Chaque matin, à l'arrivée de l'enfant dans la structure, les parents doivent prévenir la professionnelle qui les accueille de tout problème de santé survenu à leur domicile : fièvre (toute prise d'antipyrrétique au cours de la nuit ou de la matinée), chutes, vomissements... La Directrice et son Adjointe se réservent le droit d'apprécier si l'état de santé de l'enfant est compatible avec le rythme de la collectivité et peuvent décider d'un aménagement ou d'une éviction selon les recommandations sanitaires.

Un ensemble de protocoles de soins a été réalisé pour l'équipe. Ils permettent une cohérence dans les pratiques professionnelles, incluant l'accueil de l'enfant malade sous traitement : dans ce cas-là une ordonnance est nécessaire afin que les médicaments puissent être donnés dans la structure. Il est vivement recommandé de discuter avec le médecin de la possibilité d'un traitement matin et soir quand cela est possible. En fonction des signes cliniques : fièvre, vomissements, diarrhées, gêne respiratoire... les professionnelles appliquent les protocoles de

soins avec l'autorisation parentale. La direction, de son côté prévient les parents. Il est essentiel de disposer de coordonnées à jour. Si l'état de santé de l'enfant le nécessite, les parents devront venir chercher leur enfant. Si l'état de santé de l'enfant est préoccupant ou le pronostic vital engagé, l'appel des secours (pompiers, SAMU) sera immédiatement effectué et les parents seront prévenus.

b) Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Les enfants en situation de handicap, de maladie chronique ou de problème de santé récurrent nécessitant un traitement ou une attention particulière pourront être accueillis sous condition de la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé avec la participation de la famille et du médecin qui suit l'enfant. Le PAI a pour but de faciliter l'accueil de cet enfant. Ce document organise les modalités particulières de la vie quotidienne au sein de la collectivité et définit les adaptations apportées à la vie de l'enfant durant son temps de présence au sein de la structure. Il peut s'agir de restrictions alimentaires, de traitement à administrer au besoin...

c) Modalités en cas d'accident

En cas d'accident léger, le personnel assurera les premiers soins nécessaires sous la supervision d'une responsable à travers des protocoles affichés dans le service.

En cas d'accident grave, le SAMU (15) sera prévenu ainsi que les familles afin qu'elles puissent venir rapidement soutenir leur enfant.

d) L'hygiène et les soins corporels

Une attention particulière est portée à l'hygiène des enfants mais aussi à celle du personnel. Ainsi, s'il est demandé aux enfants de venir après leur petit déjeuner pris, débarbouillés, changés et habillés de vêtements propres et confortables, il en est de même de nos professionnelles qui ont des chaussures dédiées à la structure et des vêtements propres.

Lors des changes et tout au long de sa journée, l'enfant sera pris en charge avec soin et respect de son intimité, mais il pourra aussi se « salir » lors de différentes activités et/ou en extérieur.

Devant une situation de suspicion d'enfant en danger (maltraitance physique, morale, défaut de soins, négligence...), le personnel est tenu obligatoirement de signaler la situation aux autorités administrative (Conseil Départemental) et/ou judiciaire (Procureur de la République) en déclarant une Information Préoccupante. Un protocole détaillant les conduites à tenir et les mesures à prendre en cas de suspicion de maltraitance ou de situation présentant un danger pour l'enfant est annexé au règlement de fonctionnement.

3ème partie : Projet social et de développement durable

1- Modalités d'intégration des EAJE dans leur environnement social

La Communauté de Communes Val de Saône Centre est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) né le 01/01/2017 de la fusion entre la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières et la Communauté de Communes Val de Saône Chalaronne.

La CCVSC regroupe actuellement 15 communes (Chaleins, Francheleins, Garnerans, Genouilleux, Guéreins, Illiat, Lurcy, Messimy sur Saône, Mogneneins, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Peyzieux-sur-Saône, Saint Didier-sur-Chalaronne, Saint-Étienne-sur-Chalaronne et Thoissey) pour une population totale de près de 21 000 habitants. C'est une collectivité active en pleine expansion qui cherche à donner à son secteur une dimension humaine et sociale.

La CCVSC gère plusieurs structures au profit des familles du territoire dans le domaine de la Petite Enfance, l'Enfance, la Jeunesse. Un projet Educatif et Social a été écrit en 2019 avec les grandes orientations communautaires au niveau des structures et services éducatifs et sociaux.

Principalement rural, le territoire de la Communauté de Communes devient néanmoins de plus en plus attractif et connaît un dynamisme important ces dernières années. Très proche de Belleville-en-Beaujolais et de Villefranche-sur-Saône, à une demi-heure de Mâcon et de Lyon, le territoire voit son habitat et son tissu économique se densifier progressivement. Favorisée par les nombreux parcs d'activités et l'implantation de nouvelles entreprises, la structure est confrontée à des besoins d'accueil, avec des disparités entre les habitants aux situations socio-économiques fragiles et des ménages aux revenus aisés.

L'éducation, l'accès aux loisirs et à la culture sont une source d'épanouissement pour les plus jeunes mais aussi pour les familles qui ont besoin d'être soutenues par des actions liées à la parentalité. Un projet de temps partagé Enfants-Parents a été mis en place en mai 2023 dans le cadre de l'appel à projet du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAPP) de la CAF de l'Ain. Le lien social, le vivre ensemble sont également des aspects à privilégier en provoquant des évènements et des rencontres. Le partenariat, les synergies entre établissements, structures, associations et partenaires méritent aussi d'être continus au profit de tous les habitants.

2- Modalités de participation des familles à la vie des établissements

Les familles sont présentes dans chacun des projets. L'équipe souhaite rendre acteurs les parents dans l'accueil de leur enfant sur le principe phare de la co-éducation.

a) Communication :

Un panneau d'affichage est placé dans le sas de l'entrée pour l'affichage d'informations temporaires qui concernent directement l'établissement comme le rappel d'une fermeture, d'un évènement sur le territoire, de recommandations sanitaires, etc...

Il y a également un panneau d'affichage permanent situé dans le hall. Il permet de mettre à disposition des familles le règlement de fonctionnement et divers documents officiels spécifiques à la Petite Enfance.

A l'intérieur de chaque unité, les professionnelles utilisent un tableau afin de marquer les éléments qui ont eu lieu pendant le temps d'accueil de l'enfant (sieste, repas, activités...) Il est un support lors de la relève et du départ de l'enfant. Des temps d'échanges quotidiens s'effectuent également entre la famille et l'équipe et/ou la direction.

L'affichage régulier de photos dans le couloir, avec l'accord parental, permet enfin de partager avec les familles ce qui se vit dans l'établissement.

b) Volonté participative :

Les familles sont conviées à diverses rencontres (fête de fin d'année, réunions de rentrée...), le but étant de faire connaissance et de partager un moment ensemble. Les parents sont aussi sollicités pour intervenir auprès des enfants en partageant leur talents et savoir-faire. Ils sont invités à venir, ponctuellement partager des temps d'activité...

Afin que les parents s'approprient les lieux et s'intègrent dans les projets et l'organisation de l'établissement, ils sont invités à **rentrer dans les locaux** lors des accueils, à une certaine distance pour ne pas perturber ces moments. Cela permet aux familles « d'apprivoiser » les espaces pour se sentir à l'aise et en confiance pour confier leur enfant.

c) Participations financières :

Les CAF sont les premiers financeurs des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, grâce aux aides à l'investissement pour la construction et la rénovation des équipements et aux aides au fonctionnement. Pour réduire les coûts supportés par la CCVSC et permettre aux familles de recourir aux services d'accueil collectif à moindre coût, la CAF de l'Ain verse des subventions à travers la Prestation de Service Unique et des bonus « mixité », « handicap » et « territoire » lors des contractualisations avec des Convention d'Objectifs et de Financement pluriannuelles.

Le barème national des participations familiales, établi par la CNAF est obligatoire pour toutes les familles qui fréquentent l'établissement. Ce barème est proportionnel aux ressources des familles et varie selon le nombre d'enfant à charge. Il définit le tarif horaire. Les factures sont établies au mois échu (autour du 20 du mois suivant) et sont distribuées à la crèche. Elles doivent être réglées dès réception directement auprès du Trésor Public de Châtillon-sur-Chalaronne ou via Internet par carte bancaire sur www.paylib.gouv.fr.

3- Le soutien à la parentalité :

- Dans les établissements communautaires**

Le soutien à la parentalité se manifeste dès la préinscription : c'est un entretien individuel approfondi, conduit par les responsables des deux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant communautaires (VisioCrèche et la Micro-crèche "Ma P'tite Maison"). Cet accompagnement est fait pour entendre la situation de chaque famille et l'accompagner dans sa démarche. Les animatrices des Relais Petite Enfance (RPE) apportent leur contribution en prenant le relais pour trouver une solution d'accueil si nécessaire.

Les éducatrices de jeunes enfants sont formées à une écoute active et bienveillante pour mener cet entretien. Elles jugent aussi de la fragilité des situations familiales et s'adaptent au cas par cas. Si elles le jugent nécessaire, elles feront appel au soutien d'une personne ressource (PMI/ Référent Santé, Prévention et Accueil Inclusif...) faisant partie du réseau de partenaires.

La grille de critères d'attribution permet de prendre en compte les priorités de chaque situation. La grille valorise ainsi la réinsertion professionnelle, la conciliation vie professionnelle et vie personnelle. Un soin particulier est apporté au cours de l'inscription afin de suivre les parents dans leurs projets familiaux et professionnels. Les contrats sont ainsi évolutifs et adaptés le plus possible en fonction des besoins de l'enfant, de la réglementation et du besoin d'accueil.

Le soutien à la parentalité est une préoccupation forte sur le territoire. Afin d'accompagner les parents dans leur rôle, des conférences débats sur des thèmes ciblés ou des réunions sur des thématiques particulières (sommeil, communication gestuelle...) peuvent être mises en place et des entretiens, des ateliers Parentalité, des forums sont aussi proposés.

- Dans une dynamique territoriale**

Les besoins des familles en matière d'accueil et dans le cadre du soutien à la parentalité sont recensées par les responsables et partagés avec les élus lors des Commissions SOCIAL et VIE SPORTIVE présidées par la Vice-Présidente en charge des affaires sociales et de la vie sportive en présence d'un élu de chaque commune et du Directeur du Pôle Cadre de Vie. Par ailleurs, les parents, afin de les impliquer pleinement dans la vie de leur enfant au niveau du territoire, ont été invités à participer à plusieurs réflexions lors d'Ateliers Thématisques Petite Enfance dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Aussi, toujours dans une optique d'accompagner au mieux les familles dans leur fonction parentale, des temps partagés Enfants-Parents ont été mis en place depuis mai 2023 dans l'intention d'offrir aux parents des espaces d'échanges avec des professionnels de la Petite Enfance et plus particulièrement pour les parents d'enfants porteurs de handicap. C'est aussi permettre aux parents de participer à une activité avec leur(s) enfant(s) dans un lieu dédié, aménagé et animé par des professionnels. Ainsi, l'isolement social, les difficultés, les préoccupations psychopédagogiques ont été ciblées dans cette initiative.

4- Des dispositions particulières prises pour l'accueil de tous les enfants

Accueillir, accompagner, soutenir et protéger les enfants avec des parents parfois en difficulté, et en précarité sociale est une priorité. À travers l'inclusion sociale, il ne s'agit pas de gommer les différences, mais de se demander quels sont les aménagements à mettre en place pour cet enfant en particulier au sein des établissements. La mission éducative communautaire traduit une volonté d'accompagner chaque enfant dans son individualité. Dans chaque crèche, « Offrir un environnement qui révèle le potentiel de chaque enfant et qui développe les compétences clefs indispensables pour son avenir » est également une priorité.

a) Accueillir la diversité et favoriser l'inclusion sociale

Accueillir tous les enfants, tous les parents et tous les professionnels sans faire de différence, dans un cadre ouvert à tous inclut évidemment l'accueil des enfants en situation de handicap.

Une expertise spécifique de l'accueil et de l'accompagnement de l'enfant handicapé et de sa famille a été développé par l'équipe, avec une priorité à cet accueil. Les critères d'admission sont élaborés en ce sens. Pour accueillir au mieux chaque enfant en situation de handicap, les pratiques d'accueil dans une démarche inclusive sont développées :

- En lien avec un réseau local et national autour du handicap et des partenaires institutionnels (CAF, PMI, CAMPS...)
- En soutien à la parentalité en partenariat avec des professionnels de soin et les associations spécialisées

Les professionnelles des structures communautaires sont formées à l'accueil des enfants en situation de handicap en crèche et savent s'adapter pour intégrer au mieux chaque enfant, avec un travail d'accompagnement spécifique.

Que le handicap soit avéré et reconnu avant l'entrée dans la structure ou qu'il soit dépisté en cours d'accueil, un travail d'accompagnement spécifique et de formation des équipes est mis en place autour de 3 axes :

- **Le repérage précoce**

Les équipes disposent d'outils d'observations facilitant l'identification des éventuels retards de développement et/ou d'acquisition des compétences. La mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) avec un référent santé, un aménagement des espaces réfléchi avec des professionnels formés à l'accueil spécifique du handicap de l'enfant sont inéluctables. Une collaboration étroite avec les institutions du médico-social spécialisées est aussi de mise.

- **La relation avec les parents**

La relation avec les parents est une composante essentielle de l'accompagnement :

Dans le cadre du repérage précoce, si les équipes observent et identifient un retard de développement chez l'enfant, elles ne posent pas de diagnostic mais alertent la famille par l'intermédiaire des responsables et du référent santé pour l'aider à trouver le bon interlocuteur et entreprendre des démarches adaptées.

Plus encore que lors d'un accueil ordinaire, les professionnelles des crèches et la famille travaillent main dans la main pour comprendre les besoins spécifiques de l'enfant et lui proposer un environnement adapté au sein de la collectivité. Lors de la définition du Projet d'Accueil Individualisé (PAI), la famille participe activement à l'élaboration du dispositif d'accueil et est tenue informée des aménagements spécifiques mis en place dans la structure pour répondre aux besoins de l'enfant.

Le Référent Santé, Prévention et Accueil Inclusif se tient à disposition des parents pour répondre à toutes leurs interrogations, les conseiller et les soutenir quand cela est opportun.

- **L'accueil des familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle**

L'objectif est d'apporter la plus grande souplesse possible aux solutions d'accueil pour les enfants non scolarisés afin que les familles puissent concilier vie professionnelle, familiale et sociale.

Des critères d'attribution par rapport à l'insertion sociale et à des situations familiales spécifiques sont bel et bien représentés pour l'obtention d'une place au sein des établissements communautaires. Un accueil adapté aux enfants dont les parents sont engagés dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, ou vivant avec des minima sociaux ou étant isolés (conformément à l'article D214-7 du code de la Santé Publique) est accordé dans la mesure du possible. Cet accueil s'effectue en fonction des besoins individuels des familles, sans conditions d'activité professionnelle des deux parents ou du parent unique et pour différents statuts sans

critère de priorité (statut étudiant, en formation, en recherche d'emploi, en reconversion professionnelle et/ou avec l'objectif de créer une activité...)

b) **Des projets pédagogiques pour tous, inspirés du handicap**

Les professionnelles s'appuient sur les plus récentes avancées de la recherche, notamment des neurosciences. Sont développés entre autres des projets inspirés du handicap que nous déployons auprès de tous les enfants : l'approche Snoezelen et la communication gestuelle associée à la parole.

- Les ateliers snoezelen

Cette approche offre aux enfants des moments d'émerveillement sensoriel et de bien-être dans un espace dédié et aménagé spécifiquement. Elle favorise le bien-être et le plaisir de la découverte dans un univers calme. Certaines activités proposées aux enfants en sont inspirées.

- La communication gestuelle associée à la parole

Cette communication bienveillante permet à l'enfant de s'exprimer même s'il n'est pas encore en capacité de parler, ce qui diminue les frustrations chez le jeune enfant car il est enfin compris, particulièrement dans l'unité des bébés. Avant l'acquisition du langage, l'enfant peut ainsi exprimer ses besoins par les gestes (s'il a faim, s'il se sent fatigué ou s'il a besoin d'être changé).

5- **La démarche en faveur du développement durable**

Pour réduire l'impact environnemental dans les structures et améliorer durablement la qualité de vie des enfants, des parents et des professionnelles, de nombreux projets sont déployés autour de deux objectifs :

- La réduction de l'impact écologique par une sensibilisation des équipes à la gestion responsable des déchets et des énergies
- La sensibilisation des enfants au respect de l'environnement par la proposition d'activités ludiques écologiques

a) **Crèches responsables : des fournisseurs sélectionnés**

La démarche interne de protection de l'environnement vise à améliorer la qualité de l'air dans les établissements, à protéger la santé des enfants et des professionnelles : la qualité des produits utilisés en crèche fait l'objet d'une attention permanente.

- Les produits réutilisables sont privilégiés au détriment du jetable (sur-chaussures, gants de toilette, ...)
- Les désinfections des locaux se font le soir et non le matin pour laisser le temps aux espaces d'être ventilés
- Si cela est possible, des produits d'entretien éco labellisés (dont le vinaigre blanc) sont utilisés

Une alimentation saine est proposée :

Les prestataires pour les repas sont sélectionnés selon un cahier des charges stricts avec des produits frais et locaux, parfois bio. La nutrition, enjeu de santé publique prioritaire, fait partie des engagements fondamentaux de la CCVSC au même titre que l'écologie.

La réduction des déchets et la pratique du tri sélectif, au niveau du verre, du papier et des emballages, sont effectifs au sein des établissements.

• **En réduisant les impacts sur l'environnement**

Du mobilier de crèche issu de fournisseurs engagés dans une démarche de protection de l'environnement (WESCO, NATHAN, CAT Pattes et HABA pour la plus grande partie des jeux, jouets et mobilier pédagogiques qui répondent aux normes françaises NF Mobilier Crèches, NF Mobilier Education, NF Environnement Ameublement) est sélectionné.

- **En limitant le gaspillage : alimentaire ou matériel**

Les commandes sont ajustées au nombre réel d'enfants présents (annulation des repas ou des goûters si des absents sont repérés).

Dans une logique d'économie circulaire et solidaire, les crèches communautaires ont pour habitude de donner une seconde vie aux objets pour sensibiliser les enfants et les parents au développement durable et à la solidarité.

- **En réduisant notre consommation de papier**

Les structures sont engagées dans un plan de transformation digitale et un programme de dématérialisation pour réduire la consommation de papier (archivage numérique...)

Les équipes sont également sensibilisées aux bonnes pratiques : réutiliser le papier comme brouillon, limiter voire supprimer l'impression des emails...

- **En supprimant le plastique autant que faire se peut**

Un projet de suppression progressive de la vaisselle en plastique (conforme à la réglementation) afin de la remplacer par de l'inox et du verre est à l'étude.

- **En réduisant notre consommation d'eau et d'électricité**

Au-delà de la sensibilisation des équipes à la consommation d'eau, plusieurs actions pour limiter les consommations de fluides ont été mises en place :

- ✓ En réduisant le nombre de machines à laver le linge et du lave-vaisselle grâce à l'optimisation du chargement des machines.
- ✓ Les chasses d'eau ont des doubles boutons (mi-cuve ou pleine cuve).
- ✓ L'exposition au soleil est prise en compte pour réduire la consommation d'énergie. Une vigilance accrue est en œuvre afin d'avoir une température ambiante suffisante et adaptée.
- ✓ Des ampoules basse consommation, des détecteurs de mouvements pour déclencher l'éclairage sont en place et l'optimisation de l'isolation thermique pour limiter les pertes de chaleur et la consommation d'électricité sont en cours d'étude des suites d'un audit énergétique des structures.
- ✓ La CCVSC a mis en place un Contrat de Performance Énergétique afin d'offrir des températures de consigne adaptées à l'utilisation réelle des structures (baisse des températures les nuits, week-end et fermetures notamment)

b) Le personnel en crèche est sensibilisé et formé aux pratiques responsables

A travers des activités avec les enfants et en lien avec la faune et la flore, chacun est sensibilisé à la richesse de l'environnement et à l'importance de le protéger : observer le cycle de pousse d'une plantation, l'habitat des oiseaux venus nicher dans les arbres du jardin, les abeilles, les vers de terre... Les enfants sont invités à marcher pieds nus pour ressentir leur environnement. Au-delà de développer la conscience globale de leur corps, c'est la découverte de la sensation des appuis au sol, d'un corps plus agile, d'une vraie source de plaisir qui est prônée.

Ils sont donc, souvent dans les jardins, pied-nus lorsque le temps le permet, bien que les enfants soient sortis en toute saison. D'ailleurs les enfants prennent souvent leurs repas à l'extérieur car les structures disposent de tables, de chaises et d'abris offrant de l'ombre.

L'engagement écologique est omniprésent dans chacune des propositions pédagogiques faites aux enfants, au-delà des actions en lien avec la faune ou la flore. Par exemple, sont proposées de nombreuses activités basées sur le recyclage et la récupération de matériaux. Est ainsi démontré aux enfants qu'il est possible de réaliser des productions à partir de peu de choses.

Les équipes confectionnent elles-mêmes leur matériel pédagogique le plus naturellement possible pour éviter les jeux fabriqués avec des produits chimiques. Le sable magique ou la pâte à modeler sont ainsi par exemple des produits « faits maison ». À travers ces différentes activités, les familles sont aussi sensibilisées : les parents sont invités à prendre pleinement part à ces projets qui ont du sens et ils sont régulièrement sollicités pour apporter du matériel de récupération.

L'idée de donner une seconde vie aux objets est également mise en avant. Ainsi, les structures servent de lieu de collecte et de don pour des œuvres caritatives dont les Resto du cœur. Un parking à vélo est accessible pour les professionnelles et les familles. Ces actions encouragent chacun à utiliser des modes de transport plus respectueux de l'environnement. Du co-voiturage pour les agents en déplacement (visite médicale, formation, réunion...) est aussi proposé.

**Le Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre,
Jean-Claude DESCHIZEAUX**

Annexes

Annexe 1 : La charte d'équipe

Annexe 2 : Nos valeurs éducatives

Annexe 3 : La charte nationale d'accueil du jeune enfant

Annexe 1 : La charte d'équipe

Nos objectifs

Mettre au cœur de notre métier le bien-être de l'enfant

Être bienveillant envers l'enfant et sa famille (sans jugement)

Avoir une cohérence dans nos pratiques pour une cohésion d'équipe et une meilleure collaboration

Respecter le travail de chacun, c'est respecter le niveau de qualification et les fonctions de chacun pour un travail d'ensemble et de qualité

Être active au sein de l'équipe avec un regard bienveillant

Se former continuellement pour garder un esprit ouvert et développer ses connaissances

Favoriser la dynamique de groupe dans l'échange et le partage d'idées

Apporter du renouveau pour casser la routine

Savoir prendre du recul et se questionner sur ses pratiques

Être continuellement en concertation avec l'ensemble de l'équipe

Trouver écoute et compréhension auprès de la hiérarchie

Des principes de conduites

Les portables son sur silencieux et restent dans le placard au sein de l'unité

Ne pas manger en dehors des repas devant les enfants au sein des unités

Il est interdit de crier

On ne s'assoit pas sur les tables

Il est interdit d'enjamber les portillons et de courir dans le couloir

Inviter les enfants à ranger les jeux que nous leur proposons à chaque changement d'activité



Notre attitude

Se respecter, être courtoise, polie et tolérante

Avoir de l'empathie, de l'indulgence envers sa collègue dans le principe de la communication non-violente pour une entraide, une compréhension

Pas de narcissisme ni d'abus de pouvoir

Être sincère, honnête, exprimer ses ressentis, ses souhaits, son mal-être en lieux et en mots appropriés

Exprimer son accord et son désaccord en toute légitimité

Accepter les critiques, reconnaître ses difficultés sans penser être jugée, dans l'intérêt du service

Partager ses expériences pour apporter une richesse dans notre travail et avancer

Respecter la façon de faire de chacune, sans blâmer sa collègue. Chacun fait de son mieux en trouvant un bon fonctionnement ensemble

Passer le relais lorsqu'on en ressent le besoin

Savoir reconnaître la disponibilité et le soutien d'une collègue (organisation des horaires et des congés)

Avoir le sourire et du plaisir à travailler ensemble

Annexe 2 : Nos valeurs éducatives

Notre relation avec l'enfant est basée sur l'échange

Ici, l'enfant devient acteur, explorateur, créateur sous notre regard bienveillant dans le respect de son développement et de ses envies

Se mettre à sa hauteur pour lui parler

Nommer l'enfant par son prénom

Avoir un discours vrai et honnête vis-à-vis de lui

Prévenir l'enfant de tout changement pour son confort et ses repères pour ne pas le brusquer

Nos valeurs éducatives

Le mettre en confiance pour être en confiance

C'est l'accompagner dans ses apprentissages sans le mettre en difficultés, sans le forcer

Verbaliser, c'est mettre des mots pour expliquer ce qui se « joue » et c'est le début du langage

Appuyer sur ses forces et non sur ses faiblesses

Respecter son histoire, sans jugement de valeur, c'est accepter ses différences. Ne pas parler de son environnement familial devant lui et devant les autres

Les règles sont les mêmes pour tous (enfants et adultes) et même ce qui est interdit !

Annexe 3 : La charte nationale d'accueil du jeune enfant



Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1

Pour grandir sereinement,
j'ai besoin que l'on m'accueille
quelle que soit ma situation
ou celle de ma famille.

2

J'avance à mon propre rythme
et je développe toutes mes facultés
en même temps : pour moi, tout
est langage, corps, jeu, expérience.
J'ai besoin que l'on me parle, de temps
et d'espace pour jouer librement
et pour exercer mes multiples capacités.

3

Je suis sensible à mon entourage
proche et au monde qui s'offre à moi.
Je me sens bien accueilli quand
ma famille est bien accueillie,
car mes parents constituent mon
point d'origine et mon port d'attache.

4

Pour me sentir bien et avoir confiance
en moi, **j'ai besoin de professionnels**
qui encouragent avec bienveillance
mon désir d'apprendre, de me socialiser
et de découvrir.

5

Je développe ma créativité et j'éveille
mes sens grâce aux expériences
artistiques et culturelles. Je m'ouvre
au monde par la richesse des échanges
interculturels.

6

Le contact réel avec la nature
est essentiel à mon développement.

7

Fille ou garçon, **j'ai besoin que l'on me**
valorise pour mes qualités personnelles,
en dehors de tout stéréotype. Il en va
de même pour les professionnels
qui m'accompagnent. C'est aussi grâce
à ces femmes et à ces hommes que
je construis mon identité.

8

J'ai besoin d'évoluer dans un
environnement beau, sain et propice
à mon éveil.

9

Pour que je sois bien traité, il est
nécessaire que les adultes qui m'entourent
soient bien traités. Travailler auprès
des tout-petits nécessite des temps pour
réfléchir, se documenter et échanger
entre collègues comme avec d'autres
intervenants.

10

J'ai besoin que les personnes qui
prennent soin de moi soient bien
formées et s'intéressent aux spécificités
de mon très jeune âge et de ma situation
d'enfant qui leur est confié par mon
ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil,
en application de l'article L. 214-11 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.